FRANSYLVA

La Forêt Privée

Allier
Cantal
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
...

N°21 - Avril / Mai 2022

Assises de la Forêt et du Bois ; des engagements concrets et des financements importants jusqu'en 2030

Les Assisses de la Forêt du Bois lancées en octobre dernier par le premier ministre, Jean Castex , viennent de se terminer. Les conclusions sont très importantes et nombreuses et vont modifier durablement l'avenir de nos forêts et la gouvernance entre les différents acteurs.

Pendant 4 mois près de 500 personnes réunissant d'une part, l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois et d'autre part, les élus en passant par toutes les parties prenantes de l'aval à l'amont, ont pu débattre en toute liberté sous l'égide de pas moins de quatre ministères* dont l'objectif était double : *« nourrir les réflexions sur la forêt française de demain pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels elle est confrontée et produire des solutions partagées et concrètes »*.

Que retenir de cette importante mobilisation pour les propriétaires forestiers privés ? Premier constat, ces Assises de la Forêt et du Bois se soldent par des engagements et des actions qui courent jusqu'en 2030 ! Second constat : ces Assises entendent également modifier à plus long terme le mode de gouvernance entre les différentes parties prenantes de la filière forêt-bois.

Concrètement ces Assises de la Forêt et du Bois peuvent se résumer à 4 grands axes stratégiques :

1 - Relever le défi de la connaissance pour dresser un état détaillé de la forêt, avec le lancement de l'Observatoire de la Forêt au sein de l'IGN.

2 - Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts plus résilientes et riches en biodiversité. A cet égard entre 2021 et 2030, un financement compris entre 1,1 à 1,4 milliard d'euros sera déployé en faveur du renouvellement forestier.

3 - Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle Bois, Une enveloppe de 180 millions d'euros est ainsi débloquée depuis le mois dernier pour favoriser l'industrialisation des produits et systèmes constructifs bois et biosourcés et 200 millions d'euros pour l'appel à projets *« Biomasse Chaleur pour l'industrie du Bois »*, c'est-à-dire l'aide au séchage des produits par la production de chaleur à partir de co-génération.

4 - Expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial pour la conduite des politiques forestière et pérenniser la dynamique des Assises.

Quelques exemples pour illustrer plus précisément ces engagements. Ainsi au titre de l'amélioration des connaissances, ce sont INRAE et le CIRAD qui sont chargés de construire et animer le PEPR (le Programme et Equipement Prioritaire de Recherche) destiné à constituer une Science forestière globale et pour ce faire 74 millions d'euros sont prévus à cet effet.

Pour le renouvellement forestier, déjà doté de plus d'un milliard d'euros dans le cadre de France Relance, l'état a décidé d'ajouter dès à présent, 78 millions d'euros supplémentaires et en septembre 2022 c'est France 2030 qui prendra le relais avec 200 millions d'euros dédiés aussi au renouvellement forestier. À partir de 2024, 100 à 150 millions d'euros seront encore consacrés par an au renouvellement forestier.

Toujours pour encourager les projets forestiers favorisant la réduction des effets du changement climatique sur les forêts, l'état a annoncé son soutien aux actions favorisant la captation carbone notamment au travers du Label Bas-Carbone.

Ainsi un appel à projets fin juin prochain sera doté de 500 000 euros pour de nouvelles méthodes sylvicoles. De même les DEFI (Acquisition, Travaux, Contrat et Assurance) sont prolongés au-delà de 2022.

Pour finir ce tour d'horizon des principales décisions prises par l'état pour adapter la forêt française au changement climatique, il s'engage également à aider l'innovation et notamment dans le domaine du renforcement de la recherche et de la sélection de peuplements d'essences d'avenir (1,3 millions d'euros sont prévus via l'ONF et l'INRAE). Par ailleurs, 5 millions d'euros supplémentaires dans le cadre de France Relance sont destinés aux pépiniéristes et entreprises de reboisement. Bien d'autres financements sont annoncés dans le cadre des Assises de la Forêt et du Bois et pour en prendre l'entière connaissance, nous vous invitons à vous connecter sur le lien suivant :

https://agriculture.gouv.fr/cloture-des-assises-de-la-foret-et-du-bois

Antoine Thibouméry

** Julien Denormandie (ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation), Emmanuelle Wargon (ministre déléguée chargée du Logement), Agnès Pannier-Runacher(ministre déléguée chargée de l'Industrie) et Bérangère Abba (secrétaire d'état chargée de la Biodiversité).*

© A. Thibouméry

DÉGÂTS DU GRAND GIBIER : l'alerte de Pierre Jabinet

A l'heure où de nombreuses forêts, victimes de la sécheresse et des maladies sont à repeupler, les forestiers s'interrogent. Que replanter et comment ? La gestion des dégâts du Grand Gibier est déterminante pour ce choix. Nous ne reviendrons pas sur la dynamique de ces dégâts. Les sangliers ayant un rôle mineur, ils sont dus principalement aux cerfs et aux chevreuils qui anéantissent les jeunes plantations et les régénérations, et même les plantations plus âgées concernant les cerfs.

La première réponse à ce problème a été de trouver un *« Equilibre Forêt/Grand Gibier »*. L'institution en 1970 d'un plan de chasse dont le but était de développer le Grand Gibier, s'est totalement inversé. Des prélèvements *« Minima »* sont maintenant imposés. Il faut reconnaître que cet EF/GG a montré ses limites. Le recensement des animaux est imparfait, les décideurs (chasseurs et forestiers) ont des intérêts divergents et de plus il suffit d'un couple de chevreuils pour ruiner une plantation de plusieurs hectares. Pensons aussi aux propriétaires ne possédant qu'une surface minimale (en moyenne 30 hectares) qui sont contraints de laisser la gestion du gibier aux ACCA.

La seconde solution, plus efficace, consiste à protéger les plantations et les régénérations. Cela a un coût élevé en heures de travail, en matériel et se reporte sur plusieurs années. Beaucoup de propriétaires auront et ont déjà tendance à baisser les bras. Cela va à l'encontre du Plan de Relance Forestier. L'excellent rapport du sénateur Cardoux et du député Perea sur les dégâts du GG en agriculture fait une large part aux dégâts forestiers. Il stipule que la loi interdit d'indemniser les dégâts forestiers. Ils sous-entendent que cette loi devrait changer. C'est donc à nous d'interpeller nos élus. Le problème de la qualification de ces dégâts semble un faux problème puisque nos experts forestiers au même titre que les experts agricoles pourraient faire ce travail. Le remarquable article de René Roustide dans le Bulletin ***Fransylva N°20*** de novembre-décembre 2021 insiste sur l'importance de la plateforme nationale et la déclaration des dégâts. Il a entièrement raison, sans dossiers, rien ne bouge. Le renouvellement de nos forêts est compromis et c'est en aval qu'il faut agir.

Pierre Jabinet

SOMMAIRE

Allier ..... **2 à 4**
Cantal ..... **5 à 6**
Haute-Loire ..... **7 à 8**
Puy-de-Dôme ..... **9 à 10**
France ..... **11 à 16**

Les forestier privés de l'Allier veulent valoriser leurs chênes de « *qualité inférieure* »

© Jean-Jacques Miyx

Quels débouchés peut-on espérer pour les chênes dépérissant et les chênes présentant des défauts rédhibitoires pour le sciage ?

C'est pour répondre à cette double question que le syndicat Fransylva 03 avec l'appui d'Anaïs Laffont de Fibois-Auvergne-Rhône-Alpes ont organisé le 26 novembre dernier à l'Ecocentre de Varennes-sur-Allier une présentation d'une micro-étude* réalisée par Clémentine Landais sur ce sujet.

Pour commencer il a été rappelé l'état des lieux. La surface forestière de l'Allier est estimée en effet à près de 80 000 hectares qui correspondent à 15 millions de m³. Par ailleurs les forêts de l'Allier sont composées à 67 % de chênes et elles appartiennent pour 78 % à des privés. Enfin la récolte annuelle est un peu supérieure à 76 000 m³ . **Quant aux débouchés actuels, ils peuvent se répartir en cinq catégories** *(voir tableau ci-contre)*.

Ce sont les 2 dernières catégories qui ne trouvent pas ou très peu de débouchés et qui font l'objet de cette micro-étude réalisée par Fibois-Auvergne-Rhône-Alpes. Pour connaître la situation actuelle, l'ensemble des acteurs de la filière ont été consultés. Ainsi les propriétaires privés de chênaies dans l'Allier qui représentent plus de 67 000 hectares, soit une moyenne 4,6 hectares par propriétaire, estiment que *« les chênes touchés par le gel (gélivures), les chênes brogneux (excroissances, amas de bourgeons sur écorce, grosses protubérances ou broussins) et les chênes dont les diamètres sont inférieurs à 40 cm ne trouvent pas de débouchés et n'arrivent pas à être valorisés »*. Les gestionnaires forestiers, les coopératives, les scieurs et l'ONF (Office National des Forêts) partagent également cette vision et ajoutent qu'ils constatent que *« les chênes dépérissant deviennent de plus en plus*

- « **Qualité supérieure** », sans défaut = réalisation de tonneaux (merrains)
- « **Belle qualité** », peu de défauts = aménagement intérieur (plots, parquets)
- « **Qualité secondaire** », défauts nombreux = charpente (structure)
- « **Qualité inférieure** », défauts nombreux et tailles importantes = aménagement extérieur (traverses, clôtures)
- « **Mauvaise qualité** », gros défauts = bois de chauffage (bois énergie)

© Jean-Jacques Miyx

nombreux et que leur vitesse de dégradation est de plus en plus rapide ».

Sans oublier de préciser que tous ces professionnels rencontrent de plus en plus de difficultés pour connaître la qualité intrinsèque des bois et que la rentabilité de leurs achats de bois de qualité inférieure devient de plus en plus délicate à assurer. Aujourd'hui les bois morts, bois rouges, bois avec gros nœuds noirs, chênes secs, chênes de petits diamètres < 40 cm, chênes avec présence de capricorne, etc. sont refusés par les scieurs et s'ils trouvent preneurs c'est à des prix très bas...

A l'heure actuelle les propriétaires forestiers et les professionnels reconnaissent qu'il est *« difficile d'identifier avec précision le stade de dépérissement des arbres à l'œil nu et qu'il ne faut pas tout mettre sur le dos du changement climatique ! ».*

Alors quels nouveaux débouchés propose cette micro-étude de Fibois -Auvergne-Rhône-Alpes ? Outre le débouché actuel pour le bois de chauffage (entre 5 et 20 euros le m^3), les débouchés potentiels sont ceux qui concernent l'aménagement extérieur (traverses paysagères, traverses « bocagères » bordures, etc.) qui acceptent des défauts comme les gélivures, les nœuds, les roulures, le bois rouge, les piqûres, les trous de capricorne, etc. D'autres débouchés ont été cités : les pieux de bouchot et le Bois Lamellé Collé (BLC). Dans ce cas les bois de petits diamètres (15 cm en moyenne) peuvent convenir et ce sont ceux qui proviennent notamment des premières éclaircies. Quant aux pieux de bouchot qui ont un cahier des charges assez contraignant, il exige des arbres de 30-35 ans, d'une belle longueur droite de 3 à 6 mètres et une écorce adhérente. La demande annuelle est estimée à 150 000 pieux par an ! Une bonne nouvelle : un assouplissement des contraintes est possible à terme. Pour le BLC, un bois homogène et avec peu de nœuds est nécessaire mais le marché reste à créer.

Les perspectives de nouveaux débouchés des chênes dont la qualité est moindre reste encore très faibles. Toutefois, les organisateurs se sont engagés à poursuivre leurs réflexions et à déterminer les critères communs pour l'identification des différentes qualités de chêne. De connaître avec précision les raisons de refus des chênes au banc de scie. De promouvoir les traverses paysagères auprès du grand public, des architectes, des paysagistes, etc. Enfin d'échanger avec les syndicats de mytiliculteurs pour assouplir le cahier des charges et de continuer à rechercher d'autres débouchés par exemple en développant le sciage à façon et l'utilisation de scies mobiles. ●

A. Thibouméry

** 35 personnes (propriétaires forestiers, scieurs et experts forestiers) ont assisté à cette réunion qui s'est poursuivie d'une visite de la propriété de Xavier de Montlaur où quelques exemples de bois secs ont été montrés pour servir d'exercices pratiques.*

© Jean-Jacques Miyx

Symbiose Allier, une association environnementale qui soutient les actions des forestiers

C'est suffisamment rare pour le souligner : l'association Symbiose Allier créée en 2015 dans le but de défendre l'environnement n'hésite pas à s'afficher comme une structure unique qui a pour objectif « *d'intervenir dans le domaine environnemental porteuse d'une vision positive de l'agriculture, de la forêt et des diverses activités rurales comme la chasse, l'apiculture et biens d'autres* », peut-on lire sur son site internet (https://www.symbioseallier.fr) dans les propos d'accueil de son président Christophe Pignot.

Autre point important : la quasi-totalité des organisations représentatives du monde rurale a accepté d'être membres de Symbiose Allier (*). « *L'obtention en décembre 2020, de l'agrément au titre de la protection de l'environnement, a permis à l'association de franchir une nouvelle étape et d'être maintenant conviée aux instances départementales touchant à l'environnement, notamment celles traitant des aires protégées, de l'eau,..etc.* », rappelle Catherine Brenon, responsable Unité Eau-Environnement et animatrice de Symbiose Allier à la Chambre d'Agriculture de l'Allier et d'ajouter « la question écologique étant omniprésente pour toutes les activités rurales, Symbiose Allier se doit d'être présente pour rappeler systématiquement que l'activité humaine sur les espaces naturels ne peut être occultée si l'on souhaite conduire des actions écologiques cohérentes et efficaces.»

C'est la raison pour laquelle Symbiose Allier porte depuis peu de nombreux projets et dont plusieurs en partenariat avec la Mission Haies. On citera par exemple le Plan de relance « ***Plantons des haies*** ». qui accompagne les agriculteurs voulant planter des haies. Ainsi l'association est presque quotidiennement interrogée sur la gestion de la haie. Elle mène un travail en étroite collaboration avec la Mission Haies pour répondre aux sollicitations des agriculteurs mais aussi des collectivités locales.

Concrètement, ce programme « ***Plantons des haies*** » a pour objectif d'aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs cultures en reconstituant les haies bocagères qui les entourent et en implantant des alignements d'arbres (agroforesterie intraparcellaire). Symbiose Allier fait partie du consortium de structures labellisées par l'État pour porter le Plan de relance « ***Plantons des haies*** » au côté de la Mission Haies et de la Fédération des Chasseurs de l'Allier. La partie technique (élaboration du projet de plantation et maîtrise d'œuvre du chantier et des suivis) est réalisée par la Mission Haies ou par la Fédération des Chasseurs de l'Allier. L'association Symbiose Allier est chargée quant à elle d'accompagner les agriculteurs dans la constitution de leurs dossiers d'aide « ***Investissement*** ». En définitive, ce Plan va permettre la plantation de 31 km de haies pour un montant de 268 489 euros chez 47 agriculteurs. Les plantations vont s'étaler sur les 3 prochains hivers. ●

A. Thibouméry

* *Syndicat de la propriété rurale / Union Bourbonnaise des Exploitants et Propriétaires d'Étangs / Syndicat de la Propriété forestière de l'Allier / Syndicat des Négociants Centre-Est / Union des Coopératives Agricoles de l'Allier / Fédération Nationale du Syndicat des Exploitants agricoles / Syndicat des Jeunes agriculteurs / Coordination Rurale de l'Allier / Chambre d'Agriculture de l'Allier / Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier / Syndicat des agriculteurs irrigant du Val d'Allier Bourbonnais.*

Page d'accueil du site https://symbioseallier.fr/ © SymbioseAllier

Quand les écologues modifient l'activité d'une ETF

Les écologistes et les bouleversements provoqués par le changement climatique dans la gestion des forêts ont d'ores et déjà des conséquences sur les activités des Entreprises de Travaux Forestiers (ETF). C'est le cas précisément de l'entreprise dirigée par Philippe Roume, implantée à Arpajon-sur-Cère dans le Cantal et qui l'an dernier a été chargée pour la première fois de réaliser une coupe particulière d'une dizaine d'arbres pour protéger les chauves-souris qui les avaient choisi pour habitat !

À l'origine, en 1994, les demandes faites à l'entreprise cantalienne concernaient principalement des travaux classiques tels que le reboisement, l'élagage ou encore l'entretien des parcelles boisées.

Cinq ans plus tard en 1999, la tempête qui allait détruire plus d'un million d'hectares en France a exigé une réaction rapide pour sauver tout ce qui pouvait encore l'être.

« Nous avons en effet été dans l'obligation d'intervenir immédiatement et d'embaucher jusqu'à une dizaine de personnes pour répondre à la demande. L'un de nos clients, EDF, nous a ainsi permis de monter en puissance. Cette période d'urgence a duré environ 6 ans pour effectuer les travaux d'élagage et autres coupes de chablis, puis il a bien fallu replanter. Ensuite est venue la crise des subprimes qui s'est traduite par la fin des aides et autres subventions aux communes comme aux particuliers. Nous avons alors été contraint de réduire la voilure. Aujourd'hui nous sommes trois personnes pour réaliser des plantations, des élagages, des abattages et des travaux particuliers comme celui de traiter des arbres avec cavités », résume Philippe Roume.

Entreprise Roume - Adrien © Gilles Morel

Entreprise Roume - Sairane © Gilles Morel

Reste que depuis maintenant près de trois ans, le contexte général a nettement changé. Les contraintes environnementales, économiques et sociétales ne cessent en effet de venir perturber tous les acteurs de la filière forêt-bois et en particulier les activités des ETF. Philippe Roume le constate tous les jours :

« Nous sommes de plus en plus critiqués par des personnes qui n'y connaissent rien et qui viennent nous dire ce que nous devons faire. C'est fou ! Nous sommes obligés par exemple de stopper des chantiers en cours parce que quelqu'un a découvert une espèce d'oiseau qui a fait son nid sur la parcelle en question et qui nous conduit à arrêter de suite tout le chantier ! Il n'est pas rare également que des photos circulent sur les réseaux sociaux où l'on nous mette en cause. Çà devient de plus en plus difficile de faire notre métier », s'inquiète-t-il.

Toutefois ces nouvelles exigences peuvent permettre des retombées inattendues, Ainsi l'an passé Philippe Roume et ses deux salariés (Sairane Soula, 28 ans, dix ans d'ancienneté et Adrien Achard, 24 ans, en pleine reconversion) ont été appelés pour intervenir sur une petite surface boisée d'un peu plus d'un hectare où une dizaine d' arbres à cavités devaient faire l'objet d'un traitement très précis et délicat.

« En quelques mots, il s'agissait de défricher un terrain situé sur la commune de Mourjou destiné à accueillir l'extension d'une entreprise locale spécialisée dans la production de matériel de microbiologie. L'autorisation de défrichement a été subordonnée à la réalisation d'une étude environnementale, la visite d'une écologue qui s'en est suivie a exigé que la dizaine d'arbres qui avaient des cavités devaient faire l'objet d'un abattage doux tel que les chauves-souris qui y avaient installé leur habitat soit invitées délicatement à changer de lieu. Pour ce faire, il a fallut abattre ces arbres sur des bottes

Travaux d'élhoupage © Gilles Morel

de paille pour éviter les chocs brutaux puis les redresser pour laisser partir les chauves-souris tranquillement... Tout c'est bien passé et on n'a pas vu de chauves-souris ! », raconte avec une pointe d'étonnement Philippe Roume.

Il n'empêche ce genre d'intervention plutôt surprenante risque bien de devenir monnaie courante à l'avenir. Pour le chef de cette ETF d'Arpajon-sur-Cère, il est probable que *« ce type de travaux puisse dans un proche avenir représenter entre 30 à 40 % des travaux forestiers dont la grande majorité aujourd'hui concerne toujours la plantation, l'abattage, l'élagage, le débardage, l'entretien, etc.»*

En attendant, il rappelle que tout récemment c'est l'Office national des forêts (ONF) qui a fait appel à son savoir-faire pour réaliser une coupe avant le 15 février pour ne pas déranger des petits oiseaux ! C'est peu dire que dorénavant les responsables de la gestion des forêts devront intégrer dans leurs travaux toutes les contraintes liées à l'environnement et aux écosystèmes. Si on ne peut contester que la protection des espèces devient de plus en plus un enjeu important, il n'en demeure pas moins vrai que le surcoût qui y est associé risque de mettre à mal la compétitivité de la filière forêt-bois.

Nombre de propriétaires forestiers n'hésitent

Philippe Roume © Gilles Morel

plus aujourd'hui à dire tout haut qu'il faudra bien reconnaître que *« si la forêt apporte tous ces services écosystémiques à la collectivité, il faudra un jour que la société prenne des mesures pour bien rémunérer le service rendu »*.

Antoine Thibouméry et Gilles Morel

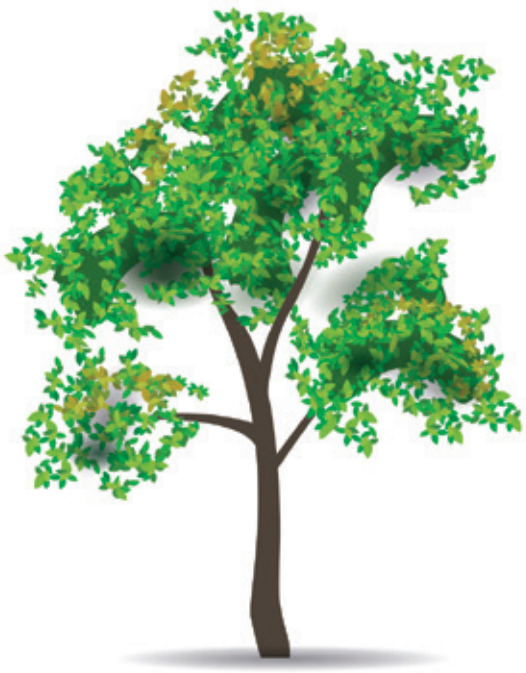

La Mission Haies : déjà une longue histoire en Auvergne

Les haies et les arbres champêtres font partie des composantes essentielles de nos territoires ruraux d'Auvergne et marquent l'identité des paysages. Les haies bocagères sont l'un des témoignages de l'histoire agricole de notre région, fondée sur une communion des paysans avec la nature.

Haie en cours de recepage © René Roustide

Depuis des années, l'évolution des techniques agricoles, les impératifs de productivité des machines et la diminution du nombre des exploitations agricoles, ont conduit au regroupement du foncier agricole dont les conséquences ont été la régression du maillage bocager, l'élimination du patrimoine végétal et par voie de conséquence la diminution des intérêts multiples et essentiels qu'offraient ces alignements d'arbres ou d'arbustes. Cette évolution a conduit aux espaces ouverts qui marquent les plaines comme celles de la Limagne ainsi que de nombreux plateaux dédiés à l'agriculture.

La Mission Haies est née dans le Cantal

Face à cette situation de régression des haies, des élus du Cantal, ont pris conscience, il y a plus de 25 ans, de la nécessité de préserver le bocage et ils se sont mobilisés pour faire évoluer cette situation. En 1995, le Conseil général cantalien a signé une charte départementale de l'environnement. Il souhaitait notamment développer un programme d'animation et d'assistance technique autour des haies et des bocages. La même année, le ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Forêt organisait un concours sur le thème ***"L'arbre dans le paysage"***. Candidat à ce concours, le Conseil général du Cantal a reçu un prix de 40 000 euros. Le département s'est alors tourné vers le CRPF pour le recrutement d'un technicien et la création d'une mission spécifique. Ainsi naît la *« Mission Haies »*, animée à son origine par une technicienne forestière, Michelle Flambard. En 2000, une jeune ingénieure agronome la remplace, Sylvie Monier. Jusqu'en 2007, la convention entre le Département du Cantal et le CRPF a été renouvelée chaque année.

Quels objectifs pour la Mission Haies ?

Dès sa création la Mission Haie a eu pour but de conseiller et d'accompagner les gestionnaires de l'espace (agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivités, ...) sur les multiples fonctions du bocage, de proposer des plantations utiles et adaptées à chaque situation, de développer la gestion des haies existantes ou nouvelles, mais aussi de valoriser le bois bocager. Ces objectifs ont conduit la Mission Haies à organiser des programmes de plantations fonctionnelles, à conseiller le monde agricole et les collectivités sur le maintien du bocage y compris lors des aménagements fonciers, à créer des bourses d'échanges d'arbres, et à former tous les intervenants à la gestion durable et à la valorisation économique de la biomasse produite par les haies.

Lélageuse prête à intervenir © René Roustide

Ainsi la première vocation de la Mission Haies a été d'apporter expertise et soutien technique à tout porteur de projet souhaitant planter ou entretenir des haies. Il peut s'agir de collectivités, de syndicats mixtes ou de porteurs de projets privés (agriculteurs, chasseurs, associations de particuliers). Dans tous les cas, l'accompagnement reste un service gratuit, dans les limites du budget disponible. Par ailleurs, des actions de communication et d'animation sont mises en place auprès des collectivités, des lycées agricoles et du grand public.

La Mission Haies est portée par les forestiers.

D'abord rattachée au CRPF Auvergne la Mission Haies est rattachée depuis 2008 à l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne (URFA), une association loi de 1901 représentant la forêt privée et en particulier les syndicats de propriétaires des quatre départements auvergnats. Depuis, cette association devenue *« Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes »* continue à assurer ce portage. L'Union est présidée par Anne-Marie Bareau, Présidente du CNPF. Côté opérationnel c'est toujours Sylvie Monier qui est chargée de la Mission Haies, mais son champ d'action s'est agrandi au fil des ans : du Cantal et de ses planèzes, son action s'est élargie au Puy-de-Dôme puis à l'Allier et plus récemment à la Haute-Loire et aux départements de Rhône-Alpes.

Le développement géographique s'est accompagné du développement des moyens humains. A ce jour l'effectif de la Mission Haies est de cinq salariés. Ceux-ci sont répartis sur quatre sites du territoire. Deux sont en Auvergne dont le siège social à la Maison de la Forêt à Lempdes et, depuis le 1er janvier 2022, une antenne vient d'ouvrir dans l'immeuble inter-consulaire à Brioude en Haute-Loire. C'est Pierre Bordage, jeune ingénieur agronome, recruté en 2021, qui en a la responsabilité. Il intervient sur la Haute Loire et le Cantal. Les deux autres antennes sont dans l'Ain et la Drome.

Les enjeux de la Mission Haies

Les enjeux de la Mission Haies sont multiples et complémentaires : environnementaux, sociaux et économiques. En matière environnemental, les haies participent au stockage du carbone, à la protection de l'eau, au maintien de la biodiversité et à la continuité écologique. Les arbres et les arbustes protègent les troupeaux et les cultures, préservent les nappes phréatiques, et sont des corridors qui hébergent et facilitent les déplacements de nombreuses espèces. Et personne ne peut nier le rôle paysager des haies.

L'une des taches importantes de la Mission Haies a été de *« réhabiliter »* les haies dans les exploitations afin que les agriculteurs se réapproprient le bocage et ses rôles au lieu de les arracher. C'est l'intérêt économique du bocage qui a permis et permet de les convaincre. Les haies sont un moyen de lutter contre l'érosion des sols labourés, d'abriter des animaux dits *« auxiliaires de culture »* (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), d'ombrager les troupeaux, et de les abriter du vent, mais également de produire du bois qui, transformé en plaquettes, est utilisé comme litière pour le paillage des stabulations.

Les forestiers ne peuvent que se réjouir que les réhabilitations et les plantations de haies ou d'arbres sur de nombreux territoires soient devenues d'actualité sur nos territoires et que l'on puisse parler aujourd'hui de *« retour du bocage »*. ●

René Roustide,
Vice-président Fransylva 43

Haie après intervention © René Roustide

Portrait d'un forestier responsable

Antoine Huguet :
« Nous sommes des usines à bois, c'est la définition la plus juste pour définir nos missions de forestiers responsables »

Antoine Huguet © Antoine Thiboumery

Difficile de trouver un forestier privé plus impliqué dans l'avenir de nos forêts qu'Antoine Huguet ! Responsable du département Forêt-Bois à Bureau Veritas depuis 2005, il s'est forgé une vision des forêts de demain au fur et àmesure de ses voyages et réflexions. Né en Auvergne en 1964, il est diplômé de l'École Forestière de Meymac (Haute-Corrèze), puis de l'École des Barres de Nogent-sur-Vernisson (Loiret). Dès sa sortie de ces deux écoles connues pour la qualité de leurs formations et de leurs débouchés, il s'est envolé pour 3 années de professorat dans une coopérative du nord-ouest du Canada où il va se familiariser avec la méthode de gestion écosystémique intégrée des ressources. C'est de cette expérience qu'il va se convaincre que l'exploitation des forêts exige un raisonnement global.

De retour en France, en 1990 à l'âge de 26 ans, comme technicien forestier à Tours, il ressent cruellement le manque de son petit hameau de Monat dans le Puy-de-Dôme, lieu des forêts familiales où son père Bernard Huguet, gestionnaire forestier reconnu de la profession, a exercé ses nombreux talents*.

« J'ai décidé en effet de créer à Monat ma propre activité dans les domaines de la gestion et de l'expertise forestières. Assez vite j'ai compris qu'il fallait passer au stade supérieur et avec Philippe Imbert, expert forestier et d'autres associés, nous avons monté en 1996 la société Arboréa à Vichy pour développer une vraie expertise foncière forestière et aussi mener une réflexion sur la forêt de demain, en s'appuyant sur la certification », rappelle Antoine Huguet qui ajoute que le cabinet Arboréa a ensuite fusionné avec celui de Roger de Lègge pour devenir Eurocertifor. Enfin, en 2001, il choisit de prendre la direction de cette société et de concentrer ses activités sur la seule certification pour finalement rejoindre quatre ans plus tard le Bureau Veritas. Sa conviction n'a pas changé tout au long des ces années *« le schéma de gestion forestière se doit de prendre en compte à la fois les volets environnementaux, économiques et sociétaux. C'est un ensemble indissociable qui préconise une gestion responsable. Je réfère d'ailleurs les deux termes de gestion responsable à ceux de gestion durable... Par ailleurs le Bureau Veritas qui est un organisme de contrôle et de certification dans tous les domaines au plan mondial est adepte de la certification FSC (Forest Stewardship Council) créé en 1993 après le Sommet de Rio en 1992. Je sais qu'en France la certification PEFC est très largement diffusée auprès de nos forestiers (5,67 millions d'hectares), mais je reste convaincu que le système FSC est plus exigeant même s'il est n'est que très peu répandu en métropole (91 000 hectares) »*, avoue-t-il avec sincérité.

Reste que même si la certification ne couvre qu'un tiers des forêts de production au plan mondial, il n'en demeure pas moins la nécessité d'imaginer comment, il va falloir leur assurer un développement durable.

« Nous sommes des industriels qui fabriquent du bois. On est des usines à bois ! J'ai une préférence pour cette définition où je me retrouve totalement. La forêt est un écosystème et je ne veux pas utiliser le terme de patrimoine. C'est la même chose pour l'agriculture. On ne parle pas de patrimoine agricole. Les forêts servent à stocker du carbone, c'est aussi un écosystème qui permet d'accroître la biodiversité. Sait-on qu'un hectare de forêt en moyenne en France est riche de 70 espèces de faunes et de flores différentes ? En Auvergne, il y a même des zones où l'on peut en découvrir entre 140 et 160 ! Certes en Afrique du sud, j'ai découvert qu'il y en avait 1 400... Pour revenir sur l'impact des forêts sur la planète, il faut ajouter encore deux volets. D'abord la préservation de l'eau par la filtration et sa séquestration. On ne parle pas assez des sols qui ont un rôle primordial dans nos activités forestières. Ensuite, il faut dire et redire l'importance du rôle social et sociétal de nos forêts. On commence tout juste à le redécouvrir. C'est dire que si on veut produire du bois, il faut respecter et conduire de front plusieurs missions. C'est-à-dire respecter les ayants droit. Il faut également accepter les évolutions climatiques et ne pas croire que c'est à la forêt de s'adapter à nous mais c'est bien à nous de nous adapter à la forêt. Nous devons arrêter la monoculture et préserver nos sols. Pour cela des études doivent être menées pour mieux connaître les conséquences de nos actions et vérifier qu'elles apportent un certain nombre de bénéfices. Ainsi l'accroissement des densités de carbone dans le sol permet d'augmenter la biodiversité. Quel est l'impact de l'accélération des rotations ? En Afrique, par exemple, on s'est aperçu des dégâts causés par l'industrialisation à outrance de la production. Nous devons donc travailler pour réussir à répondre aux attentes et besoins des marchés tout en permettant de respecter l'environnement et d'assurer l'équilibre économique de nos activités », poursuit intarissable Antoine Huguet qui applique à ses propres parcelles cette analyse et vision de l'avenir de la filière Forêt-Bois. Sur les 300 hectares qu'il gère dont une bonne centaine personnellement dans le Puy-de-Dôme à Monat sur la commune de Saint-Victor-Montvianeix près de Thiers, il pratique les plantations mélangées et fait des coupes à couvert continue.

La sylviculture qu'il met en place se doit dit-il d'être *« avant tout plus précise et plus individualisée »*. Ainsi on parlera demain de sylviculture d'arbres et de sylviculture par bouquets. Les futaies irrégulières vont petit à petit devenir plus répandues et les coupes rases ne seront donc plus nécessaires. Cette sylviculture dite encore à couvert régulier avec des mélanges variés aura nécessairement moins d'impact sur

l'environnement et les paysages. Il faudra aussi faire en sorte que les nappes phréatiques soient préservées et que le carbone qui est piégé dans le sous-sol de nos forêts ne soit pas libéré par un sous-solage inconsidéré. Autre attitude à avoir à l'avenir *« laisser les sols se reposer plusieurs années avant reboisement pour permettre de refixer une certaine quantité d'azote apportée notamment par la pousse des genêts »*, conseille encore Antoine Huguet qui se souvient avoir déjà relevé dans les nombreux pays où il s'est rendu des pratiques forestières de ce genre. *« En Allemagne, en Autriche, par exemple, j'ai constaté qu'ils travaillaient bien différemment de nous, ils ont moins d'organismes de tutelle et mènent beaucoup plus d'actions que nous tant dans les domaines environnementaux qu'économiques et sociétaux. D'ailleurs en s'impliquant davantage que nous, ils vendent plus chers leur bois que nous. »* reconnaît-il.

En conclusion, il lance : *« Ma conviction intime c'est qu'en s'y prenant autrement nous pourrons accroître dans les 10 ans qui viennent la productivité de nos forêts et aussi répondre aux attentes des différents acteurs et ayants droit de la filière Forêt-Bois. Demain les revenus de la forêt seront multiples, il n'y aura pas que le bois, il faudra aussi compter sur les revenus du carbone et de la biodiversité. Sans oublier les autres activités liées au tourisme et aux loisirs associés au bien-être apporté par la nature »*. Affaire à suivre.

Antoine Thibouméry

** Bernard Huguet est décédé en septembre 2014.*

Plantons des haies pour sauver la planète

Le programme « Plantons des haies » s'inscrit dans la thématique « Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable et de qualité pour tous » du plan France Relance.

Alimenté par une enveloppe nationale de 50 millions d'euros dont 2 935 000d'euros prévus pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, il a pour objectif la plantation de 7 000 km de haies en 2 ans à l'échelle nationale sur les parcelles agricoles, permettant ainsi d'augmenter significativement les dynamiques de plantations de haies et d'arbres alignés sur les surfaces agricoles françaises.

Cette mesure vise à renforcer les capacités à engager des projets de plantations de haies ou d'alignements d'arbres intra-parcellaires sur les surfaces agricoles de la région, grâce à des actions d'animation des structures labellisées sur le département du Puy-de-Dôme que sont la Chambre départementale d'Agriculture, la Mission Haies (Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes) et la Fédération départementale des Chasseurs, une première plantation a été réalisée le 17 novembre dernier sur la commune d'Artonne dans le Puy-de-Dôme.

Dans le département, 48 agriculteurs vont être soutenus à hauteur de près de 275 000 euros pour implanter plus de 30 km de haies d'ici le 31 mars 2024. Le 3 février dernier, certains d'entre eux ont pu venir récupérer les premiers plants d'arbres et arbustes et le matériel de plantation adapté (film biodégradable, piquets, gaines de protection, etc.) grâce aux commandes groupées mises en place par les structures animatrices auprès d'un pépiniériste local. Afin d'assurer la réussite de l'opération, ils ont ensuite bénéficié des conseils avisés de techniciens aguerris à l'implantation des systèmes bocagers au travers d'une démonstration de plantation sur l'exploitation de M. Pannetier à Ménétrol.

De gauche à droite Stéphane Houssier, maire d'Artonne et Lionel Chauvin, président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme © Antoine Thibouméry

Antoine Thibouméry

Face aux multiples critiques dont sont victimes les forestiers, Philippe Riou-Nivert, ingénieur forestier à l'IDF* répond point par point

Dans le cadre des Assises de la Forêt et du Bois lancées par le gouvernement en octobre dernier, de nombreuses personnes se sont exprimées pour rappeler leur vision des forêts à l'avenir, parmi toutes les contributions parues depuis plusieurs mois, nous avons retenu celle de Philippe Riou-Nivert, ingénieur forestier spécialiste des résineux parue en septembre dernier sur le site Zegreenweb (www.zegreenweb.fr).

En tant qu'ingénieur forestier, quel regard portez-vous sur les critiques socio-environnementales émises par certaines associations contre la gestion des forêts en France ?

Les forestiers portent un regard circonspect en général sur ces critiques. Elles s'appuient sur des cas réels, mais ponctuels, et locaux, qui sont montés en épingle et généralisés, grâce à une utilisation, il faut le reconnaître, très performante des réseaux sociaux. C'est dommage, car cela jette le discrédit sur l'ensemble de la gestion forestière française, qui est pourtant très encadrée et qui est une gestion durable.

Comment poser les fondements d'un débat dépassionné entre tous les acteurs de la société civile ?

Je pense qu'il faudrait commencer par montrer la réalité du travail quotidien des forestiers : propriétaires, gestionnaires, techniciens. Ce sont des gens passionnés par la forêt, mais confrontés à des problèmes réels, que la société civile ne soupçonne pas toujours : des questions climatiques, sanitaires mais aussi financières. Contrairement à ce qu'on entend souvent, on ne fait pas d'argent avec les forêts. La plupart des propriétaires forestiers ont hérité de leur forêt et cherchent à la transmettre en bon état à leurs enfants. Ils sont très attachés à l'aspect patrimonial, paysager et de plus en plus à l'écologie. (…) Sait-on que 75% de la forêt est privée ?

© Gregory Sajdak CNPF

Les coupes rases notamment concentrent les critiques des associations. Quelle place occupe ce mode de sylviculture dans les pratiques ?

Les coupes rases font partie intégrante de la gestion en futaie régulière. Un peuplement régulier est constitué d'arbres qui ont le même âge, et poussent jusqu'à un diamètre d'exploitabilité choisi. Une fois ce diamètre atteint, on coupe le peuplement. C'est un mode de gestion qui est très classique, et qui existe depuis longtemps. Auparavant d'ailleurs, la coupe rase était aussi la règle dans le cadre de la gestion en taillis qui était majoritaire en France. En futaie, on fait des coupes rases tous les cinquante à cent cinquante ans selon les essences. C'est du très très long terme. La coupe permet ensuite de renouveler le peuplement : soit par plantation, soit par régénération naturelle (coupes progressives). Aujourd'hui, on estime que 50% de la forêt française est gérée en futaie régulière. Mais la surface déboisée par coupe rase ne représente que

©Julie Pargade CNPF

0,25% de la surface de la forêt de production. (…) La coupe rase n'est pas anti-naturelle. De nombreux peuplements se renouvellent naturellement, après « effondrement » suite à un aléa naturel (tempête, incendie) notamment les résineux. C'est le cas dans le Grand Nord, où les peuplements sont majoritairement réguliers. Mais en gestion courante, on n'attend pas qu'il y ait une tempête, on coupe par anticipation quand le diamètre d'exploitabilité est atteint. L'intervention de l'homme est ainsi un moyen de renouveler les peuplements. Mais la longueur du cycle fait que le peuplement, à l'échelle d'une vie d'homme, paraît immuable et quand la coupe arrive, ça peut choquer.

D'un point de vue biologique, la coupe permet le développement d'une biodiversité importante qui n'existe pas dans les peuplements fermés. Des saules, des bouleaux et de nombreuses essences pionnières vont apparaître suite à la coupe rase. Il en va de même au niveau animal : certaines espèces ne vivent que dans des terrains éclairés, comme les engoulevents. La cicatrice va s'effacer petit à petit. La coupe rase est une étape visible dans le paysage, mais il ne faut pas dire qu'il n'y a plus de biodiversité. Il ne s'agit pas d'une disparition de la forêt (comme le déboisement des forêts tropicales) mais d'un renouvellement. Les forestiers se battent par ailleurs contre les mauvaises pratiques, liées à une mécanisation mal contrôlée pouvant entraîner des bouleversements du sol. Ceux-ci peuvent en effet être irréversibles, avec des ornières profondes ou des tassements.

D'autres critiques portent sur l'enrésinement des forêts et l'impact que cela peut avoir sur la biodiversité, qu'en est-il ?

Remettons les choses en place : les peuplements résineux purs sont minoritaires en France : ils représentent 21% de la surface forestière. La forêt française est en majorité une forêt feuillue. Mais l'enrésinement est concentré dans certaines régions. A la suite de la seconde guerre mondiale, le fonds forestier national a été créé en 1947 pour financer le reboisement, en particulier dans des régions soumises à l'exode rural, comme le Massif central ou la Bretagne. Des résineux y ont été plantés, parfois sans réflexion suffisante sur l'aménagement du territoire, dans des régions agricoles au départ, sur des surfaces abandonnées qui s'enfrichaient. Il y a parfois eu des mouvements de protestation contre les résineux. On arrive aujourd'hui au moment où tous ces reboisements arrivent à maturité, avec pour conséquences des coupes rases. Et les critiques se focalisent sur certaines régions, comme le Morvan ou le plateau de Millevaches. Pourtant, les plantations, quel que soit leur âge, ne concernent que 13% de la surface forestière française (à 80% résineuses il est vrai). Le reste, c'est de la forêt qui se régénère naturellement.

Aujourd'hui, on ne peut pas parler de remplacement d'essences feuillues par des résineux. Si on regarde les courbes, on voit que la surface forestière française continue à augmenter de façon importante, avec un doublement de la surface depuis un siècle et demi. Et cet accroissement se fait beaucoup plus en feuillus qu'en résineux : la surface feuillue progresse 20 fois plus vite que la surface de résineux. Il n'y a pas d'enrésinement massif de la forêt française.

Première source d'énergie renouvelable, les forêts sont au cœur de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique. Elles remplissent aussi des fonctions sociales. Dans quelle mesure est-il possible de conjuguer toutes ces fonctions sans altérer les écosystèmes ?

Les trois fonctions de la forêt : économique, environnementale et sociale, sont inscrites dans le code forestier. C'est ce qu'on appelle la multifonctionnalité, qui s'efforce de conjuguer ces trois fonctions conjointement sur la même parcelle. D'autres pays ont une approche différente. En Amérique du sud, ou ailleurs, on trouve des forêts consacrées essentiellement à la production, composées d'eucalyptus par exemple, des forêts "naturelles" qui sont préservées à des fins environnementales, et des forêts dédiées à l'accueil du public. En France, la forêt est multifonctionnelle et gérée de façon durable, principe auquel les forestiers sont très attachés. Il ne s'agit pas de détruire la forêt, il y a obligation de reboiser dès qu'une

parcelle est coupée. S'il y a aujourd'hui une augmentation régulière de la forêt, c'est bien parce qu'elle est gérée durablement. On ne gaspille pas le capital. Cette gestion est très encadrée par la réglementation, avec le Plan simple de gestion pour les forêts privées, et les aménagements pour les forêts publiques, auxquels s'ajoute la certification (PEFC, FSC).

Concernant la qualité des forêts, on critique parfois la futaie régulière : il y a effectivement une période, notamment avec les résineux, entre 15 et 30 ans, où le couvert s'est fermé, et la végétation disparaît en dessous. Si les forestiers n'interviennent pas pour faire des éclaircies, on va simplement avoir une végétation pauvre et un tapis d'aiguilles. L'intervention humaine fait apparaître la lumière, et toute une biodiversité revient. Mais il est vrai que les peuplements résineux, naturellement, poussent sur les sols les plus pauvres, où il y a déjà moins de diversité

© Sylvain Gaudin CNPF

Le concept de forêt primaire est souvent invoqué comme un modèle vers lequel tendre. Est-il souhaitable d'aller vers un modèle de forêt qui serait préservée de toute intervention humaine ?

La question n'est pas de savoir si c'est souhaitable ou non. Ce type de forêt n'existe plus en France. Pourquoi ? Parce qu'une grande partie des surfaces forestières ont été déboisées pour faire place à l'agriculture. Le creux de la vague chez nous a eu lieu après la Révolution où la surface boisée était moitié moindre qu'aujourd'hui. Toutes les forêts actuelles sont artificielles. Même les chênaies emblématiques de 300 ans célébrées par les associations écologistes ont été créées par l'homme à l'époque de Colbert. On avait besoin de chêne pour construire des navires, donc on a fait du chêne. Mais si on avait laissé faire la nature, le hêtre aurait principalement poussé. S'il n'y a plus de forêts primaires, il reste des forêts non gérées. Elles sont hostiles, impénétrables et peu appréciées du public, ce qui n'enlève rien à leur intérêt écologique. En forêt de Fontainebleau par

© Sylvain Gaudin CNPF

© Olivier Martineau CNPF

exemple, il subsiste des réserves naturelles qui ont été mises de côté du temps de Napoléon III, elles sont interdites au public et permettent aux écologues de mener des observations. Le forestier, d'après la célèbre maxime de Parade, doit *"imiter la nature, mais hâter son œuvre"* : on se doit de respecter les cycles naturels, la biodiversité, le sol, mais on ne laisse pas les arbres attendre trois cent ans et mourir tout seuls. Alors pour protéger la biodiversité qui repose notamment sur la présence de bois mort, on laisse des îlots de vieillissement sur pied ou du bois mort au sol. L'idée force aujourd'hui est de promouvoir la diversification. Plus une forêt est variée, mieux c'est, qu'elle soit pseudo naturelle ou artificielle.

Comment la profession évolue-t-elle au regard du changement climatique et de la prise en compte grandissante de l'enjeu majeur représenté par les forêts ?

La forêt stocke 20% du carbone émis annuellement par la population en France, dans le bois sur pied, dans le sol, et dans le bois coupé. Dans une forêt gérée, on a un stockage de carbone très intéressant. Si la forêt n'est pas gérée, les bois finissent par mourir, se décomposer et le carbone retourne dans l'atmosphère. La profession n'est pas critiquée sur le stockage de carbone. La fonction d'atténuation du changement climatique par la forêt est reconnue. Il ne faut pas non plus oublier le phénomène de substitution : si on utilise des produits forestiers, on évite d'utiliser des produits plus émetteurs de carbone, comme l'acier ou le béton.

Cela nous amène à un autre point : dans une forêt non gérée, on ne récolte pas de bois. Or le bois est de plus en plus apprécié et célébré comme un matériau naturel, durable, vivant et stockeur de carbone. Il y a donc là une forme d'hypocrisie. Si on ne touche plus aux forêts françaises, alors on ira le chercher en l'important parfois à 8 000 kilomètres d'ici. Déjà aujourd'hui 30% des planches utilisées

en France sont importées, avec l'empreinte carbone que cela représente, alors qu'on ne récolte qu'à peine plus de la moitié de l'accroissement annuel de la forêt française. Sans compter le fait que les forêts dont est issu ce bois d'importation ne sont pas toujours gérées durablement.

Quelle est votre vision de la gestion forestière de demain ?

La question la plus importante est bien sûr celle de l'adaptation des forêts au changement climatique. Comment, par rapport au cycle de la forêt qui est très long, s'adapter à un changement très rapide ? Tout ce qu'on plante aujourd'hui subira le changement climatique de plein fouet dans 50 ans. On sait qu'il y a des espèces autochtones, comme les chênes, qui sont menacées. Dans le Grand Est par exemple, les épicéas, même issus de régénération naturelle, sont ravagés par les scolytes, de plus en plus virulents du fait des printemps doux. C'est un signe du changement climatique. Dans le sud, c'est le pin sylvestre et le châtaignier qui dépérissent alors qu'on les croyait adaptés à la sécheresse. Et quand on fait des projections, dans le Centre notamment, on constate que le climat pourrait bientôt ne plus être adapté à certains chênes.

Face à ce problème, certaines associations prédisent que les forêts s'adapteront toutes seules. C'est en partie vrai. Mais cette adaptation naturelle est trop lente par rapport à l'avancée du changement climatique. Par ailleurs, les essences du sud migrent vers le nord dix fois moins vite que ce qu'il faudrait. Certains promeuvent la migration assistée. Il s'agit de planter certaines essences du sud davantage au nord pour *« aider »* la nature. Par exemple, le chêne pubescent :

©t Jacques Degenève CNPF

peu important économiquement, poussant dans des régions aux sols assez mauvais, il est plus adapté à la sécheresse. On essaie de l'implanter au nord pour prendre le relais du chêne pédonculé. On travaille beaucoup sur le plan expérimental pour voir comment ces espèces vont s'adapter, et pour en trouver quelques-unes qui tiendront le choc. Il y aura toujours de la forêt dans un siècle, mais ce ne seront pas les mêmes espèces.

Comment expliquez-vous que les professionnels de la forêt bénéficient d'une audience médiatique globalement faible ?

Parce qu'ils travaillent en forêt. Ils ne sont pas sur les réseaux sociaux. On organise régulièrement des réunions techniques et on publie de nombreuses brochures sur les enjeux de la gestion, sur le changement climatique, sur les dégâts de gibier qui sont un fléau qui empêche dans certaines régions toute reconstitution de la forêt, ce qui est très mal connu du public. C'est un travail de fourmi mais les médias veulent du sensationnel, du scandale, ce n'est pas notre créneau. Notre leitmotiv aujourd'hui, c'est la diversification, des traitements comme des essences : il ne faut pas planter 20 hectares d'une même essence. Il faut planter des espèces différentes. Quand le climat aura durablement changé, si vous avez planté une seule espèce, c'est quitte ou double. Si on en plante dix, peut-être que trois s'en sortiront. Mais tout cela coûte cher et le bois ne peut plus être la seule ressource pour entretenir une forêt malmenée qui pourtant bénéficie à tous. Face aux défis qui s'annoncent, le forestier n'a pas besoin de critiques dogmatiques mais d'un soutien fort de la société. ●

** Institut pour le Développement Forestier présidée par Anne-Marie Bareau, Philippe Riou-Nivert est ingénieur forestier connu pour être « le spécialiste » des résineux et auteur de nombreux ouvrages sur le sujet.*

Quand les écrivains parlent de la **forêt**

Jacques Lacarrière (1925 - 2005)

La biographie que lui a consacrée Florence Marguier-Forsythe en 2015

« Jacques Lacarrière, passeur pour notre temps » retrace les grandes étapes de la quête poétique et spirituelle de cet infatigable voyageur et marcheur qui définissait le voyage en ces termes *« Le but du voyage ? Aucun, si ce n'est de perdre son temps le plus féériquement possible. Se vider, se dénuder et une fois vide et nu, s'emplir de saveurs et de savoirs nouveaux »*. Cette quête fut ponctuée par la publication d'une bonne quinzaine d'ouvrages dont le plus connu « ***L'été grec*** » (Plon, Terres humaines 1975) raconte la passion de l'auteur pour la Grèce.

Jacques Lacarrière - Droits Réservés

« ***La forêt des songes*** », son dernier ouvrage, fut publié quelques jours après sa mort. Cette fable réinvente les chemins des chevaliers d'antan pour les situer au cœur du monde d'aujourd'hui. Pour l'écrivain et critique Gilles Lapouge *« Jacques Lacarrière n'a jamais écrit un ouvrage aussi malicieux, aussi taquin, aussi fantasque. Il revisite tous les lieux, tous les mythes et toutes les sciences qu'il a fréquentés, mais il les mélange, les déforme et les exalte »*.

Extraits

« La forêt d'Orient (à proximité de la ville de Troyes en Champagne). Elle frémit déjà là-bas sous les friselis d'un vent ludique et tempéré, elle frissonne et moutonne car on ne saurait dire qu'elle s'élève, encore moins qu'elle s'élance. S'élancer, s'élever, culminer, surplomber, c'est le fait des forêts exotiques, tropicales ou sauvages, non celui des forêts crétacées et de leurs modestes feuillus. Vue de loin, avec ses rangées d'arbres sagement alignés, elle apparaît paisible et débonnaire. Oui, une forêt quiète, accueillante aux flâneurs, promise aux promeneurs mais, il faut bien le dire, sans aucun mystère apparent. Bien sûr, en choisissant cette forêt au cœur de la Champagne crayeuse, il se doutait qu'il n'y rencontrerait pas de sarigue allaitant ses petits dans les ramures d'un jacaranda, encore moins quelque tamanoir fouissant le sol sous le couvert des grands anacardiers. Ce n'était pas l'Amazonie et le croassement des corneilles à l'entour n'avait que peu à voir avec le cri des singes hurleurs quand le soleil se couche sur le Mato Grosso. Nul besoin de venir jusqu'ici pour s'en assurer ! Mais il pensait, peut-être à tort, que le mystère peut se cacher quelquefois au cœur de l'ordinaire, au sein des paysages les moins fantasques ou les moins exotiques. C'est pour cela – et aussi à la suite de rumeurs insistantes – qu'il avait choisi cette région et la forêt d'Orient. Mais voilà : il ne l'imaginait pas si conforme à l'idée qu'on pouvait se faire d'une forêt tranquille et parfaite, d'une forêt modèle ». **Pages 12 et 13 *(Nil Editions)***

« Devant eux, sans fin, la forêt. Mais une forêt qui ne répondait en rien à l'attente d'Ancelot. Une forêt qui ne saurait accueillir les exploits d'un Perceval ou les errances d'un Petit Poucet, abriter le sommeil d'une Belle endormie ou cacher quelque ogre boulimique. Pas plus d'ailleurs que des elfes, dryades, gnomes, sylvains et satyres. Non, une forêt des plus prosaïques car il existe une prose des forêts comme il existe une poésie des sylves ». **Page 31 *(Nil Editions)***

« Dormir dans la forêt. A même le sol. A même la nuit. A même la lune. Pour mieux sentir et percevoir le souffle de ses rêves , l'haleine de ses désirs et aussi le frisson de ses peurs. Car les forêts, malgré leur enracinement et leur élancement –peut-être en raison même de cet élancement- , les forêts se sentent parfois menacées. De quoi ? Par qui ? Leur premier ennemi, c'est l'homme qui les tourmente et qui les blesse avec son fer, avec son feu. Mais le plus effrayant et le plus redoutable, ce sont les brusques emportements et les colères du ciel, le courroux des vents et des tempêtes. Les forêts n'ont pas du tout l'humeur voyageuse, elles sont de nature sédentaire et ont des goûts très casaniers. Ce qu'elles veulent, ce qu'elles aiment, c'est s'ancrer dans le sol afin de s'en nourrir pour mieux s'élancer vers le ciel et surtout garder toujours à leurs côtés leurs enfants de verdure, les arbres, leurs arbres, pour qu'ils constituent tous ensemble une grande, bruissante et durable famille. Mais cela, ce rêve induré dans la sève, demeure à la merci des humeurs toujours changeantes de l'air, du ciel et des tempêtes qui déciment les frondaisons, dénudent les feuillages, déracinent les rêves. C'est pour cela qu'à certains moments de l'année et en certaines heures de la nuit, les forêts frémissent et frissonnent sans que souffle le moindre vent. C'est leur façon de redouter le pire, de faire ce qu'en pays humain on nommerait un cauchemar ». **Pages 48 et 49 *(Nil Editions)***

Thierry Guionin,
administrateur Fransylva 63

Vu dans la presse nationale

Les forêts françaises

« Bilan des forêts françaises métropolitaines » (inventaire forestier 2021 de l'IGN)

- Augmentation de la mortalité annuelle des arbres

7,4 millions de m^3 sur la période 2005-2013
10 millions de m^3 sur la période 2011-2019

- Baisse de la production biologique annuelle

91,5 millions de m^3 sur la période 2005-2013
88,8 millions de m^3 sur la période 2011-2019

- Augmentation des prélèvements annuels

42,4 millions de m^3 sur la période 2005-2013
50,1 millions de m^3 sur la période 2011-2019

« La forêt consumée des Vosges » (L'Obs 28/10/2021)-

- Dans l'est de la France, trois sécheresses successives en 2018, 2019 et 2020 ont engendré une crise forestière majeure, entraînant une épidémie de scolytes.
- Les plantations d'épicéas sont fragilisées en raison de leur caractère monospécifique et de leur forte densité. Il en est de même du sapin à des altitudes inférieures à 500 mètres.
- Dans la région Grand-Est 18 000 hectares de forêts publiques sont à reconstituer.

« La forêt française est en crise » (Les Echos 15/02/2022)

Dans un entretien aux Echos, Bernard Munch, Directeur Général de l'ONF, déclare que l'ONF est en train de revoir son dispositif de gestion « car la forêt ne s'arrose pas donc elle souffre. Et nous sommes sur un phénomène qui va aller bien plus vite que l'adaptation naturelle que l'ONF a privilégié en forêt.

Déforestation

« Déforestation massive en Roumanie – un crime contre nature » (Figaro Magazine 14/01/2022)

- 350 000 hectares de zones forestières ont été rasées en Roumanie entre 2001 et 2019 ;
- Entre 2008 et 2014, 44 millions de m^3 de bois ont été illégalement coupés dans le pays.

« A Foix le vol d'une centaine d'arbres devant la justice » (Le Monde 16/12/2021)

Le tribunal de Foix a requis deux ans d'emprisonnement dont un avec sursis, 200 000 euros d'amende et l'obligation d'indemniser les parties civiles à l'encontre de Manuel Bautista qui avait dérobé des arbres dans la haute vallée de l'Ariège.

« Le pays du cèdre brûle ses forêts pour se chauffer » (Le Figaro 2/02/2022)

Les forêts ne recouvrent plus que 13 % de la surface du Liban et ce chiffre devrait diminuer en raison des coupes sauvages dont elles sont l'objet. La très forte hausse du prix du fioul qui est passé de 150 à 700 dollars les 1000 litres explique que les habitants délaissent de plus en plus le poêle à mazout pour le chauffage au bois.

Construction en bois

« GRDF ira à Saint-Denis dans un bâtiment en bois » (Les Echos 20/01/2022)

GRDF va regrouper dans un nouveau bâtiment situé près du stade de France 1 800 personnes sur les 18 000 que compte le Groupe.

Ce bâtiment, d'une surface de 25 000 m^2, aura une structure en bois (planchers et murs porteurs). Il est réalisé par la société Wo2 dont les fondateurs sont Philippe Zinkovic et Guillaume Poitrinal. Son type de construction permettra de réduire de 40 % l'empreinte carbone par rapport à un mode constructif traditionnel. ●

Dans la peau d'un arbre

Secrets et mystères des géants qui nous entourent

Catherine Lenne,
Belin, 496 pages, 27 euros.

Maître de conférences, directrice de la Maison pour la Science Auvergne, Catherine Lenne est enseignante-chercheuse en biologie végétale à l'université Clermont-Auvergne de Clermont-Ferrand, elle mène ainsi ses travaux au sein de l'INRAE et du laboratoire de Physique et Physiologie Intégratives de l'Arbre en environnement Fluctuant(UMR-PIAF)). Elle est également l'auteure d'un autre livre qui a recueilli un grand succès intitulé « ***Dans la peau d'une plante*** » paru en 2014.

Dans ce nouvel ouvrage, elle nous fait partager toutes les facettes qui permettent aux arbres de passer de la graine aux géants qu'ils deviendront après plusieurs décennies ou siècles. On entre ainsi dans les multiples mécanismes physiologiques, génétiques, techniques, environnementaux, etc. qui contribuent à la fabrication du bois, des racines, des branches, du tronc, des feuilles, etc. Ce livre fait donc le point sur l'état actuel des secrets et mystères des géants qui nous entourent. En sept chapitres très largement illustrés, tout est analysé, expliqué et démontré. C'est assurément, le livre le plus complet, le plus technique et le plus précis sur l'état de la science que l'on puisse trouver aujourd'hui sur les arbres. ●

A.T.

Contactez-nous :

- **FRANSYLVA 03**
  Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Allier
  17, rue de Paris
  03000 MOULINS
  Tél. 04 70 35 08 92
  Fax 04 70 46 32 79
  E-mail : allier@fransylva.fr
  Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- **FRANSYLVA 15**
  Forestiers privés du Cantal
  Maison de la Forêt Privée
  2, rue Nicéphore Niepce
  15000 AURILLAC
  Tél. 06 71 86 50 11
  E-mail : sylviculteurs15@hotmail.com

- **FRANSYLVA 43**
  Forestiers Privés de Haute-Loire
  5, rue Alphonse Terrasson
  43000 LE PUY-EN-VELAY
  Tél. 04 71 09 38 86
  E-mail : sylviculteurs43@hotmail.com
  Permanence le jeudi matin de 9h à 12h.

- **FRANSYLVA 63**
  Forestiers Privés du Puy-de-Dôme
  Maison de la Forêt et du Bois
  10, allée des Eaux
  et Forêts Marmilhat
  63370 LEMPDES
  Tél. 04 73 14 83 44
  E-mail : syndicatforet63@wanadoo.fr
  Permanence le lundi et le jeudi toute la journée de 9h à 17h.

Directeur de la publication :
Antoine Thibouméry

Rédacteur en chef : Antoine Thibouméry

Ont participé à la rédaction de ce n°21 :
Thierry Guionin, Gilles Morel, René Roustide et Antoine Thibouméry..

Tirage : 3 500 exemplaires

Conception et impression :
Imprimerie Chambrial Cavanat - 63160 Billom

Imprimerie CHAMBRIAL CAVANAT - 63160 Billom IMPRIM'VERT